



UCT Division of Environmental Health CHEMICAL NETWORK

Problème:2 de 2023

Date : 18 avril 2023

SUJET : Discussion sur Les Éléments et Le Processus D'élaboration d'un Code De Conduite International sur La Gestion Des Produits Chimiques et Des Déchets.

Ce document est un résumé de la communauté de pratique du réseau chimique de la Division de la santé environnementale (DEH) de l'Université du Cap (UCT) qui s'est tenue le 18 avril 2023, intitulée: "Discuter des éléments et processus d'élaboration d'un code de conduite international sur les produits chimiques et la gestion des déchets ». Ceci est un sommaire des réponses des participants aux quatre questions du sondage posées par les panélistes lors de la séance de discussion.

Le sujet abordé concernait la proposition de la Région africaine sur l'élaboration d'un Code de conduite (CdC) au cours du processus de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) au-delà de 2020 et la résolution proposée pour la cinquième réunion de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM5) en septembre 2023. L'objectif de la table ronde était de soulever des points et des problèmes importants, de répondre aux questions qui pourraient survenir au sujet de la proposition, de fournir plus d'informations sur le CdC en donnant des exemples, d'explorer les avantages et les inconvénients de l'élaboration d'un tel document, et donner l'occasion aux participants de soulever des questions et des préoccupations. L'objectif était d'accroître les connaissances sur la question de la construction du CdC lors de l'ICCM5 et de la quatrième réunion du processus intersessions (IP4.3). Pour afficher la présentation PowerPoint et d'autres ressources pour cette discussion, cliquez [ici](#).

MESSAGES CLÉ

Intervention des panélistes: Bien que le CdC sur la gestion des produits chimiques et des déchets puisse servir de **base pour développer des ressources supplémentaires sur des sujets techniques et réglementaires**, les panélistes ont exprimé des inquiétudes quant à l'existence d'un CdC avec une **portée très large et qu'il pourrait remplacer les documents d'orientation et les outils précédemment développés sur les produits chimiques et la gestion des déchets**. Le CdC doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants:

- Le code devrait servir de cadre pour élaborer des documents techniques et législatifs supplémentaires.
- Avoir un périmètre défini concernant le type de produits chimiques, de déchets et les étapes de leur cycle de vie couverts.
- Ne pas agir comme un instrument contraignant
- Ne pas remplacer les documents réglementaires et d'orientation précédemment élaborés sur la gestion des produits chimiques et des déchets.
- Inclure les éléments couverts dans les conventions internationales sur les produits chimiques et les déchets.
- Veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient impliquées dans le processus de développement et la mise en œuvre du CdC.

Intervention des participants: Les participants ont perçu l'objectif du CdC comme celui qui **guide la pratique de la gestion des produits chimiques** et des déchets et **complète la législation existante sur la gestion des produits chimiques et des déchets**. Ce CdC s'adresse principalement aux **praticiens** impliqués dans la gestion des produits chimiques et des déchets afin d'assurer la normalisation et l'**uniformité** entre les différents secteurs et régions et l'implication des parties prenantes à tous les niveaux, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI).

Les répondants représentant les parties prenantes du gouvernement et des organisations intergouvernementales (OIG) ont donné leur point de vue sur la manière dont le CdC soutiendrait leur travail dans la gestion des produits chimiques et des déchets, **principalement en agissant comme une norme de pratique et en guidant la législation**. Les

répondants représentant les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé ont ajouté que le CdC doit couvrir tous les aspects des produits chimiques tout au long de **leur cycle de vie et mettre en œuvre les meilleures pratiques développées dans les pays dotés de meilleurs systèmes de gestion des produits chimiques** et des déchets au profit de leurs secteurs.

Le titre proposé pour le CdC donné par la plupart des répondants était « **Code de conduite sur les produits chimiques et la gestion des déchets** » et les répondants ont estimé que si un CdC devait être développé, il devrait couvrir tous les aspects de la gestion des produits chimiques et des déchets, car les produits chimiques ne sont pas toujours utilisés dans les mêmes pays où ils sont fabriqués. Dans l'ensemble, les participants ont estimé qu'il fallait plus de partage d'informations et de collaboration lors de l'élaboration de ce document.

CONTRIBUTIONS DES PANELISTES



clés à inclure dans le CdC suggéré.

David Kapindula, Agence zambienne de gestion de l'environnement (ZEMA) : David Kapindula comme le premier panéliste a introduit la discussion en présentant les deux documents à savoir le SAICM IP.4 CRP.10 et SAICM IP.4 INF 33 soumis par le Groupe Afrique lors de la quatrième réunion du processus intersessions pour la SAICM (IP4) décrivant la proposition d'élaboration d'un code de conduite international sur la gestion des produits chimiques et des déchets et les raisons pour lesquelles la région africaine aurait besoin d'un CdC, en particulier dans les PRFI. David a donné des exemples de CdC précédemment développés et a décrit les éléments



d'orientation ou une plaque tournante pour des directives plus spécifiques et devrait impliquer toutes les parties prenantes de divers secteurs.

Mark Davis, Centre for Pesticide Suicide Prevention (CPSP) de l'Université d'Édimbourg, Écosse : Mark s'est appuyé sur son expérience antérieure en dirigeant la révision du Code de conduite international sur la gestion des pesticides et sa mise en œuvre ultérieure. Mark a souligné les aspects du CdC qui en ont fait influence en devenant un cadre directeur sur la façon dont les pesticides doivent être réglementés et gérés tout au long de leur cycle de vie. Celles-ci comprenaient la fourniture d'un cadre d'orientation par le CdC, sa portée clairement définie et la nature non contraignante du code qui permet une flexibilité dans son adoption. Mark a ajouté que ceux-ci devraient être parmi les considérations clés lors de l'élaboration d'un CdC clarifiant l'objectif, la propriété, la portée et la nature d'un CdC, soulignant qu'il devrait être un cadre



que couvrira le CdC et la relation entre un CdC et d'autres instruments internationaux volontaires et juridiquement contraignants existants.

Richard Thompson, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : Richard a parlé des idées et des leçons tirées de l'élaboration actuelle du Code de conduite volontaire sur l'utilisation durable des plastiques dans l'agriculture. Richard a couvert les principaux aspects qui ont été pris en compte lors de l'élaboration du CdC, notamment l'importance du rapport d'évaluation qui a galvanisé les membres de la FAO pour donner le mandat de son élaboration; décisions concernant ses objectifs et sa portée, y compris les étapes du cycle de vie



pas avec d'autres CdC existants afin de clarifier la responsabilité et la propriété de ces codes.

Delisa Jiang, CropLife International, La Crop Life : Delisa s'est inspirée de l'expérience de CropLife dans la mise en œuvre du Code de Conduite de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour la gestion des pesticides indiquant que le CdC soutient les activités quotidiennes de l'organisation et que l'engagement envers le code est obligatoire pour devenir membre de CropLife International et/ou du réseau CropLife. Elle a déclaré que les avantages de l'utilisation d'un CdC résident dans la fourniture d'un guide complet des meilleures pratiques, la promotion de la responsabilité partagée. Il a également été utile pour créer une dynamique dans les pays où les réglementations font défaut pour améliorer les normes et progresser vers des développements réglementaires progressifs. Elle a conclu en ajoutant que lors de l'élaboration d'un CdC, il est important de s'assurer qu'il est spécifique et qu'il ne se chevauche



Tadesse Amera, Pesticide Action Network (Pan), Éthiopie : Tadesse a couvert le point de vue des ONG sur le CdC et comment il peut bénéficier à ce secteur. Tadesse a déclaré qu'un CdC sur les produits chimiques et les déchets devrait couvrir les éléments des conventions internationales sur les produits chimiques, y compris l'aspect de la santé humaine et les objectifs de développement durable (ODD). Le CdC doit inclure toutes les parties prenantes et avoir des rôles et des responsabilités définis pour chacune d'entre elles. Il devrait couvrir les questions préoccupantes telles que décrites dans le cadre SAICM (questions spécifiques) pour chaque région

et secteur.



Maria Ruiz-Cuevas, Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) : Maria a couvert le point de vue de l'industrie sur le développement d'un CdC sur la gestion des produits chimiques et des déchets. Elle a déclaré que le concept de « code de conduite » n'est pas bien connu dans le secteur et que le fait d'avoir un CdC aidera à créer une portée assimilable pour le cadre Beyond 2020 compte tenu de la nature étendue de la gestion des produits chimiques et des déchets. Elle a ajouté que l'industrie doit être impliquée dans le développement du CdC et qu'il doit y avoir plus de canaux pour sensibiliser l'industrie autour du sujet. Le CdC devrait éviter les doubles emplois et faire le lien avec les conventions pertinentes. Il doit rester ambitieux et réaliste car chaque pays a des produits chimiques différents.

Autres perspectives invitées :

Bob Diderich, chef de division de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

Bob a déclaré qu'un CdC doit fournir des informations sur les éléments d'un système de gestion des produits chimiques fonctionnel pour les pays et peut s'appuyer sur des outils existants tels que le programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des Produits chimiques (Boîte à outils IOMC).

Carol Theka, Département des affaires environnementales, Malawi :

Carol a convenu que le CdC ne devrait pas être juridiquement contraignant, mais apportera du bon sens à la gestion des produits chimiques et contribuera à la normaliser. Cela pourrait être difficile du point de vue de la législation, mais avoir des conseils sera très excitant pour les PRFI.

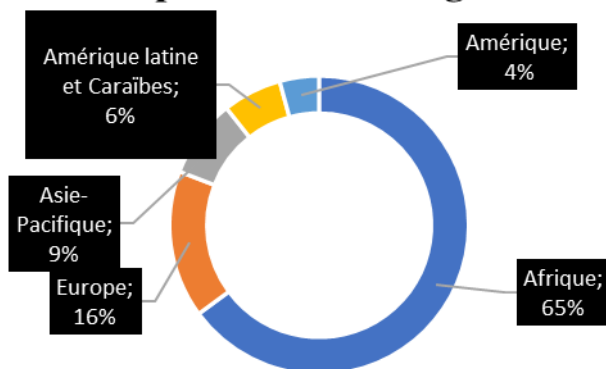
La discussion a été conclue par David Kapindula qui a souligné les nombreux avantages du développement du CdC, en particulier pour les PRFI, car il y a un manque de cadres sur lesquels les pays peuvent élaborer une législation. Il a déclaré que le CdC améliorera les meilleures pratiques, conduira à l'élaboration de lignes directrices et fournira des rôles et des responsabilités clairs à toutes les parties prenantes. David a ajouté que pour aller de l'avant, il doit y avoir un mandat pour développer le CdC, un groupe de travail, un aperçu et un appel à toutes les parties prenantes pour soutenir le développement du CdC.

RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION

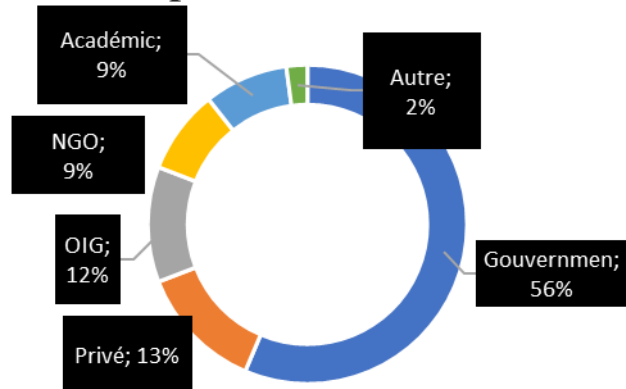
PARTICIPANTS : 94
Femme – 47 %

OIG* = Organisations Intergouvernementales
ONG* = Organisations Non Gouvernementales

Représentation Régionale



Représentation Sectorielle



DISCUSSION INTERACTIVE

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans ce résumé représentent les opinions des membres participants de différents groupes de parties prenantes exprimées au cours de la discussion. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement l'opinion ou la politique déclarée de l'Agence suédoise des produits chimiques (KemI) ou de DEH UCT, et la citation de noms commerciaux ou de procédés commerciaux ne constitue pas non plus une approbation.

Tout au long de la discussion, des sondages informels ont été menés pour aider à encourager la discussion entre les participants. Ils ne fournissent aucune donnée représentative mais fournissent plutôt un instantané des points de vue des participants.

SONDAGE 1 : Quel devrait être le titre du nouveau CdC ?

Les titres proposés renvoient au domaine d'intervention du CdC international sur la gestion des produits chimiques et des déchets. De tous les titres proposés, le titre : "Code de conduite sur les produits chimiques et la gestion des déchets", a été sélectionné par la plupart des répondants, n=4.

- Code de conduite pour la gestion des produits chimiques et des déchets
- Code de conduite sur les produits chimiques et la gestion des déchets
- Code de conduite international pour la gestion des produits chimiques et des déchets
- Code de conduite pour la gestion des produits chimiques et des déchets
- Le Code de conduite sur les produits chimiques et la gestion des déchets pour les pays à revenu faible et intermédiaire

SONDAGE 2 : Quelle est votre compréhension de l'objectif d'un Code de Conduite International ?

Un CdC international peut agir comme une norme de pratique utilisée pour la gestion des produits chimiques et des déchets pour les parties prenantes impliquées par :

- Comblent les lacunes et les échappatoires qui peuvent survenir dans la pratique de la gestion des produits chimiques et des déchets.
- Harmoniser l'approche de la gestion des produits chimiques et des déchets.
- Améliorer la coordination entre les praticiens de la chimie et des déchets.
- Fournir un cadre global qui sert à guider les parties prenantes concernées sur les meilleures pratiques pour gérer un problème tout au long de son cycle de vie.
- Promouvoir une manipulation/gestion sûre des produits chimiques et des déchets.
- Assurer le contrôle de la production, de l'utilisation et de la gestion des produits chimiques car il y a de fréquents mouvements transfrontaliers de produits chimiques.
- Orienter la manière dont le risque chimique doit être géré et former une base sur la manière de développer un cadre juridique, en particulier dans les PRFI.
- Réduire le coût de l'inaction en matière de gestion des produits chimiques et des déchets et promouvoir la santé humaine et environnementale.

Une norme de pratique

Le CdC agira en complément de la législation nationale en :

- Utilisé dans la législation nationale.
- Aider les autorités et les institutions responsables de la gestion des produits chimiques et de la protection de l'environnement à élaborer des politiques, des réglementations et une législation nationales solides en matière de gestion des produits chimiques.

Un complément à La législation nationale

- Prévenir les violations des droits de l'homme par les prestataires de sécurité privés, protéger les individus et les communautés contre les abus et veiller à ce que des recours soient disponibles.
- Guider les pays avec une législation uniforme pour l'utilisation des pesticides.
- Prévenir les risques environnementaux et sanitaires et peut être utilisé dans les pays qui n'ont pas de cadre juridique ou de réglementation pour gérer les produits chimiques

SONDAGE 3: Comment un CdC international de conduite sur les produits chimiques et la gestion des déchets soutiendrait-il ou entraverait-il le travail de votre secteur ? Expliquez et énumérez le secteur.

Gouvernement

Le CdC soutiendra le secteur gouvernemental dans les aspects suivants:

- Expliquer les principes directeurs sur la gestion des produits chimiques et des déchets et indiquer les aspects nécessitant une réglementation.
- Soutenir le ministère de la Santé, en particulier le Département de la santé environnementale, pour élaborer des normes de pratique sur la gestion des produits chimiques, y compris la gestion des risques émanant de l'exposition aux produits chimiques et aux déchets polluants qui affectent la population.
- Utilisé pour la formation des parties prenantes.
- Il sera utilisé pour soutenir l'élaboration de lignes directrices et d'une législation sur la gestion des déchets médicaux.

OIG

- Le CdC servira de ligne directrice aux organisations internationales telles que l'Agence de protection de l'environnement (EPA) pour développer des listes de contrôle pour surveiller la gestion des produits chimiques et des déchets.

ONG

- Le CdC sur les produits chimiques et les déchets peut couvrir tous les produits chimiques en prenant un exemple du CdC international sur la gestion des produits chimiques et des déchets pour le secteur floral qui couvrirait tous les produits chimiques inclus dans le processus.

Intervention du panéliste : L'ICC sera spécifique à la floriculture et est donc bien contenu et gérable. Le CdC proposé concernera de nombreux secteurs différents. Il ne devrait pas non plus remplacer les CdC existants qui sont efficaces et bien connus

Privé

- Le CdC doit aborder les meilleures pratiques telles que les inventaires chimiques des pays en développement et une lacune dans la gestion des produits chimiques et des déchets en Afrique.

Sondage 4: Quels sont les principaux domaines qui devraient être abordés dans un CdC (par exemple, les noms des articles) ?

Le CdC doit aborder les aspects des réglementations d'autres pays, car les produits chimiques ne sont pas toujours utilisés dans les pays où ils sont fabriqués. Un CdC doit prendre en compte tous les aspects liés au cycle de vie des produits chimiques, de la production à la distribution et à l'élimination des déchets.

Questions et réponses

Q : Quelle est l'étendue de l'influence que le CdC peut avoir sur les pays qui n'ont pas respecté/mis en œuvre le CdC correctement ?

R : Le CdC est un cadre volontaire qui fournit des principes directeurs. Ce n'est pas un instrument juridiquement contraignant et un pays peut choisir de modéliser ses lois ou non sur ce CdC. On espère que le CdC fournira un cadre de base aux pays en développement pour modéliser leur législation.

Q : Comment le nouveau CdC sera-t-il lié aux CdC existants, comme celui pour les pesticides ?

R : S'il existe un CdC qui fonctionne bien, le nouveau CdC ne doit pas le remplacer et le nouveau doit faire référence à celui existant. Le CdC FAO\OMS en est un bon exemple. Le CdC existant doit continuer et ne pas s'arrêter avec le développement du nouveau CdC.

Q : Avec la preuve des dommages causés aux personnes et à l'environnement par les produits chimiques, comment un CdC devient-il juridiquement contraignant ?

R : Le but d'un CdC est qu'il n'est pas contraignant. Si un pays veut un document contraignant, il doit être incorporé dans la législation là où la législation nationale est plus efficace. Un CdC juridiquement contraignant n'est plus un CdC, c'est une convention et prend beaucoup plus de temps, mais tout ce qui y est inclus doit être négocié. Cela enlève la valeur d'un CdC qui est flexible, large, inclusif et non contraignant, mais une bonne ligne directrice qui peut être utilisée comme cadre par toutes les parties prenantes pour faire pression les unes sur les autres et la mettre en œuvre efficacement. Les CdC sont efficaces car ils sont spécifiques et répondent à un sujet précis. Un CdC large peut entrer en conflit avec le CdC existant, en particulier lorsque le propriétaire du CdC est différent.

Q : L'initiative Responsible Care existante peut-elle être incluse dans le CdC, ou chevauche-t-elle la mise en œuvre du CdC sur la gestion des produits chimiques et des déchets ?

R : L'initiative Responsible Care ne doit pas chevaucher la mise en œuvre du CdC, elle doit la compléter. Le CdC est beaucoup plus large et implique plus de parties prenantes.

Q : Comment un CdC peut-il être mis en œuvre s'il n'est pas juridiquement contraignant ? Y a-t-il quelque chose qui peut être fait pour obliger les pays à posséder ces CdC ?

R : Les principes d'un CdC doivent être légiférés au niveau national. Il en va de même pour les instruments juridiquement contraignants. Le CdC sur les pesticides est largement considéré comme un cadre directeur pour la législation nationale sur les pesticides, mais il n'est pas obligatoire. Un CdC doit être considéré comme un bon cadre d'orientation, puis ses parties prenantes s'efforcent de le mettre en œuvre efficacement.

Q : L'IOMC a développé une boîte à outils (<https://iomctoolbox.org/>), pour décrire les domaines clés de la gestion des produits chimiques. Le travail de ce groupe a-t-il été examiné lors de l'examen du développement du CdC ? Quelqu'un a-t-il comparé la section sur les pesticides au CdC sur les pesticides pour voir comment ils s'alignent ?

R : La FAO et l'OMS, qui sont les éditeurs du CdC sur les pesticides, sont membres de l'IOMC et ont contribué au développement de la boîte à outils de l'IOMC. En effet, la boîte à outils de l'IOMC est une collection d'outils qui ont été développés par les organisations membres de l'IOMC. Il y a donc un alignement complet entre la boîte à outils de l'IOMC et le CdC des pesticides.

Q : Dans le CdC actuellement développé sur le plastique, les déchets plastiques sont-ils ou non regroupés comme déchets dangereux ?

R : Le « Code de conduite volontaire sur l'utilisation durable des plastiques dans l'agriculture » ne fera probablement pas de recommandations sur la classification des déchets dangereux. Il formulera des recommandations pour réduire les dangers des produits en plastique tout au long de leur utilisation et de leur fin de vie. La décision d'un pays sur la classification d'un déchet comme dangereux ou non doit être basée sur une évaluation des risques spécifiques que le déchet pose dans le contexte national. Il convient d'être prudent dans cette évaluation car le classement comme dangereux tend à augmenter le coût de sa bonne gestion environnementale et à limiter les possibilités d'approches circulaires.

Q : Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) rejoint-il également le CdC international pour la gestion des pesticides ?

R : Oui, et actuellement en discussion avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Q : Compte tenu de l'étendue du domaine de produits chimiques et gestion des déchets, ne serait-il pas préférable d'avoir deux CdC distincts ?

Il est important d'entreprendre d'abord une évaluation détaillée des besoins et une analyse des lacunes des orientations politiques actuelles en matière de produits chimiques et de déchets. Cela aiderait à identifier les besoins qui pourraient être satisfaits et si un nouveau code de conduite est l'instrument approprié. L'évaluation pourrait également servir de base à une décision de l'IOMC de donner mandat pour son élaboration.

RESSOURCES CLÉS

[Proposal for the development of an International CoC on Chemicals and Waste Management](#)
[International CoC on Pesticide Management](#)

Réseau chimique : Le Chemical Network est un forum en ligne non partisan créé par la Division de la santé environnementale (DEH) de l'École de santé publique de l'Université du Cap (UCT). Il a été créé dans le cadre d'un projet de gestion et de partage des connaissances soutenu par l'Autorité suédoise des produits chimiques (KemI).

Ce forum a été produit avec l'aide financière de la Suède, par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA), qui a été organisée par l'Agence suédoise des produits chimiques (KemI). Les opinions présentées ici ne doivent pas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de SIDA ou de l'Agence suédoise des produits chimiques.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'éclaircissements sur cette initiative, veuillez contacter l'UCT au chemicalistserver@gmail.com Si vous n'êtes pas déjà membre, rejoignez le Chemical Network à: <https://forms.office.com/r/Lk1tgAL6DF>